



Le présent projet est financé
par l'Union européenne

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Ministère délégué auprès du Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération
Internationale, Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون
خارجية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Termes de référence pour une consultation pour

« L'élaboration d'une cartographie des crèches publiques, privées et associatives existantes au Maroc qui incluent l'admissibilité des enfants des migrant-e-s »

Dans le cadre du programme

« Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord »

En tant qu'organisation internationale établie en 1951, l'OIM est attachée au principe qu'une gestion humaine et ordonnée des migrations bénéficie les migrant-e-s et la société. L'OIM reconnaît que dans certains contextes, il peut être bénéfique de travailler avec un bénéficiaire d'une subvention lors d'intervention au niveau local. En travaillant de manière conjointe et mutuellement bénéfique, l'OIM et ses bénéficiaires de subventions peuvent maximiser l'impact de leurs ressources et expériences.

I. Contexte

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager un/e consultant/e dans le cadre du programme de l'Union européenne, mis en œuvre par l'OIM, « *Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord* » pour lequel cette demande de consultation est publiée.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc a ouvert sa mission à Rabat en 2007, à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de siège entre le Royaume du Maroc et l'OIM en juillet 2006. Conformément au principe global de l'OIM que la migration humaine et ordonnée bénéficie les migrants et la société, la stratégie globale de l'OIM Maroc vise à soutenir le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA). Ces dernières années, l'OIM Maroc se positionne comme un acteur clé dans le soutien des acteurs locaux gouvernementaux et non





Le présent projet est financé par l'Union européenne

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

gouvernementaux ainsi que dans la mise en œuvre des programmes dans le domaine de la migration et le développement, l'appui à la jeunesse, l'assistance directe et la protection.

Tout en reconnaissant les vulnérabilités et les besoins identifiés des populations migrantes dans la région de l'Afrique du Nord, le programme de l'Union européenne « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord », mis en œuvre par l'OIM en collaboration avec le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, vise à soutenir les efforts du gouvernement pour renforcer la protection et la résilience des communautés migrantes et de leurs communautés d'accueil dans le but d'améliorer la cohésion sociale et de protéger leurs droits.

II. Objectif spécifique

Le programme « *RDPP Maroc – Protection et Résilience* » s'attèle à renforcer la résilience des populations migrantes tout en renforçant la protection des migrant-e-s et la cohésion sociale entre les communautés de migrant-e-s et leurs communautés d'accueil par des interventions de protection et d'assistance directe au niveau national et local. Dans ce cadre, une des composantes du programme porte sur le renforcement des crèches et jardins d'enfants. Il s'agit, via un soutien adéquat financier, d'appuyer les structures existantes ainsi que les organisations de la société civile présentes sur le terrain qui mettent en œuvre des initiatives visant à améliorer l'assistance directe et les services de protection pour les populations migrantes (inclus les demandeurs d'asile, les réfugiés ainsi que les communautés d'accueil).¹

L'objectif spécifique de cette consultation est de renforcer et améliorer l'accès aux crèches et jardins d'enfants pour les enfants des migrant-e-s en situation de vulnérabilité, et particulièrement les femmes seules avec enfants et les familles monoparentales.

III. Objet et prestations demandées

¹ *Outcome 2/Specific Result 2: Displaced populations and their host communities are empowered through sustainable interventions at local level, with a particular focus on socio-economic development needs and on the promotion of rights, dialogue and social cohesion. Output/Result 2.2: A culture of rights, dialogue and social cohesion and the protection of vulnerable groups are encouraged and strengthened at community level.*





Le présent projet est financé
par l'Union européenne

Ministère délégué auprès du Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération
Internationale, Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون
تأرجية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Cette consultation va permettre de faire un recensement des crèches existantes afin d'établir une cartographie, de contribuer au renforcement du processus d'insertion des enfants des migrant-e-s dans le système éducatif national spécialement les crèches et les jardins d'enfants.

1. Objectif général :

Produire une cartographie des crèches (privées, publiques et associatives) et de la situation de la scolarisation des enfants des migrant-e-s dans les régions cible du programme « *RDPP Maroc – Protection et Résilience* » : Rabat-Salé, Grand Casablanca, Oujda-Nador, Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Agadir.

Elaborer une analyse des besoins en matière de scolarisation des enfants migrants de moins de six ans en ayant des focus groupes avec des mamans, futures mamans, familles, ainsi que des membres de leurs communautés.

Une fois la cartographie aura été élaboré ainsi que les besoins et potentielles opportunités seront identifiés, il faudra établir un plan d'action illustrant des propositions d'activités qui permettront de renforcer les structures des crèches et jardins d'enfants existants dans l'accueil des enfants migrants. Ce plan d'action proposera des actions à court, moyen et long terme qui dépassent même la durée du projet afin que le document soit durable et contextualisé.

2. Objectifs spécifiques :

- 1) Elaborer une cartographie territoriale des crèches et des jardins d'enfant et des crèches dans les régions de la région de Rabat-Salé ; Grand Casablanca ; Oujda-Nador, Tanger-Tétouan Marrakech-Tensift-Al Haouz et Agadir ;
- 2) Elaborer des outils de cartographie et de ciblage qui permettent d'évaluer les besoins des crèches. Inclure ainsi l'identification des besoins en matière de scolarisation des enfants migrants de moins de six ans.
- 3) Identifier l'ensemble des interventions et des intervenants (institutionnels, communautaires et de la société civile) en matière de scolarisation des enfants dans les crèches et les jardins d'enfants ;





Le présent projet est financé par l'Union européenne

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

- 4) Analyser les obstacles actuels et éventuels à la scolarisation des enfants migrants dans les crèches et les jardins d'enfants ;
- 5) Mettre en évidence les opportunités existantes dans ce domaine et proposer des champs d'actions à mettre en œuvre ou des initiatives à soutenir (en prenant en considération les points mentionnés auparavant).

3. Résultats attendus de la mission :

La présente consultation permettra d'appuyer l'insertion des enfants des migrant-e-s dans les crèches et jardins d'enfants au Maroc afin de proposer des interventions contextualisées et adaptées, qui garantiront aux enfants des migrant-e-s leur droit à l'accès l'éducation dès la petite enfance dans le système des crèches et des jardins d'enfants au Maroc. Il est ainsi demandé à travers cette mission de produire un rapport analytique qui comprendra :

- 1) Une analyse documentée sur les crèches et jardins d'enfants existants et sur les systèmes de gestion opérationnelle et financière actuels. Cette analyse comprendra :
 - Exposition et analyse des bonnes pratiques en matière de facilitation d'accès des enfants migrants à une éducation de qualité, de partage d'information et de convergence entre les intervenants et acteurs institutionnel et associatifs ;
 - Etude documentaire sur des bonnes pratiques présentes au niveau régional et international qui relèvent de contexte similaire ;
 - Des besoins en renforcement des capacités, dont la sensibilisation/ information, la formation (mesures d'adaptation relatives aux éducateurs et éducatrices qui œuvrent dans le secteur des crèches et des jardins d'enfants ;
 - Des expériences réussies en termes d'accès, d'apprentissage et d'insertion dans les crèches et les jardins d'enfants des enfants des migrant-e-s.
- 2) Une cartographie territoriale des crèches et jardins d'enfants dans les régions ciblées qui comprend :
 - Le nombre de crèches et jardins d'enfants répertoriés, visités, ventilés par statut (privé/public/associatif/coopérative), par ville, par capacité d'accueil et par fonctionnement (détails à confirmer dans le plan d'action proposé).





Le présent projet est financé
par l'Union européenne

Ministère délégué auprès du Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération
Internationale, Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون
أجنبية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

- Un tableau des résultats de l'évaluation des besoins et des opportunités des crèches et jardins d'enfants existants.
- Analyse des besoins sur base d'enquêtes et des focus groupes.

3) Une identification des obstacles actuels et éventuels, pour l'accès des enfants des migrant-e-s aux crèches et aux jardins d'enfants et les recommandations y relatives.

Le/la consultant/e devra proposer une méthodologie de type croisée (analyse de documents et enquête de terrain), avec une forte dimension participative. L'enquête sur le terrain doit se dérouler dans le respect des normes et standards de l'éthique exigée par les normes de l'OIM en matière des opérations de génération des évidences. Une méthodologie devra être développée par le/ la consultant/e pour l'analyse des informations recueillies et un croisement avec l'analyse documentaire pour produire un rapport analytique détaillé des caractéristiques et modalités.

IV. Comment Postuler

Pour composer leur dossier de candidature, les candidat-e-s doivent remplir et joindre tous les renseignements demandés.

Récapitulatif des informations à joindre au dossier de candidature :

1. Une lettre de motivation de l'organisation.
2. Un Curriculum Vitae.
3. Présentation d'une note méthodologique.
4. Lettre de références.

Les candidatures doivent être dûment complétées (exclusivement en langue française et au format PDF).

Les candidatures doivent être soumises officiellement à l'OIM, par courrier électronique à l'adresse email : « iomrecrute@iom.int » au **plus tard le 31 Juillet 2019, avant minuit, heure marocaine (Rabat, GMT +1)**, avec la référence : « **Projet RDPP Maroc : Consultation** »





Le présent projet est financé
par l'Union européenne

Ministère délégué auprès du Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération
Internationale, Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون
خارجية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

cartographie crèches », ou par courrier postale à l'adresse postale : « *11 rue Ait Ourir* » pinède
», *Souissi - Rabat*.

NB : L'émail de candidature de la part des candidats ne doit pas dépasser 20 MGO, si c'est le cas il faudrait envoyer les pièces en plusieurs fois mentionner l'ordre avec numérotation dans le corps d'émail.

V. Durée et livrables

La durée du partenariat s'étale sur trois mois calendaires à compter de la date de la signature du contrat de consultation. Des rapports périodiques devront être livrés selon le chronogramme validé par l'OIM, dans le cadre de cette consultation. Ces rapports doivent être livrés en respectant le calendrier suivant :

- Rapport 1 : rapport d'activités
- Rapport 2 : deuxième rapport
- Rapport 3 : rapport final

Chaque visite de terrain devrait être documentée d'un rapport détaillé comportant l'objet de la visite ainsi que les conclusions de cette visite. Le livrable final qui est le dernier rapport doit comporter tous les éléments et finalités qui font l'objectif même de cette consultation.

VI. Méthodologie

La méthodologie proposée par le/la consultant/e pour la réalisation des prestations demandées mettra en avant les modalités d'accueil, d'organisation, d'évaluation, d'accompagnement, d'orientation et d'assistance des enfants des migrant-e-s. Elle devrait en outre inclure :

- Des visites de terrain pour identifier les crèches et jardins d'enfants existants.
- Une collecte de données et d'informations sur les crèches.
- Des entretiens avec les organismes gouvernementaux clés dans ce domaine et avec les crèches et jardins d'enfants afin d'évaluer leur situation actuelle ainsi que leurs besoins





Le présent projet est financé par l'Union européenne

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية والتعاون الدولي
مكلفة بالمغاربة المقيمين
الخارج وشؤون الهجرة



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

- Etablir un plan d'action qui va permettre de mettre en place des activités susceptibles de répondre aux besoins des crèches et jardins d'enfants afin d'assurer une prise en charge adéquate aux enfants des migrant-e-s.

La méthodologie proposée est donnée à titre indicatif. Le/la consultant/e est encouragé/e à l'adapter en fonction de sa propre approche et méthodologie.

VII. Suivi de la mise en œuvre

Les activités qui seront mise en œuvre dans le cadre de la consultation seront suivies par l'équipe projet de l'organisation en étroite collaboration avec l'équipe projet de l'OIM basée à Rabat et les agents de liaison de l'OIM à Oujda et à Casablanca. Ainsi, des réunions périodiques seront organisées avec le coordonnateur national et/ou l'assistant du projet pour s'assurer son état d'avancement et s'enquérir de difficultés et des besoins rencontrés dans la mise en œuvre. Ceci dans le but d'assurer une coordination et un dynamisme réel tout au long de la réalisation.

VIII. Régions ciblées

Les régions prioritaires seront les suivantes : Rabat-Salé, Grand Casablanca, Oujda-Nador, Tanger-Tétouan- Al Houceima, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Agadir.

IX. Modalités de paiement

Selon le type de proposition/projet proposée par le / la consultant/e, la modalité de paiement sera décidée par l'OIM en coordination avec le/la consultant/e.

X. Communication et visibilité

Les initiatives et les activités proposées devront assurer le respect des lignes directrices de visibilité de l'Union européenne ainsi que celles de l'OIM - tous les matériaux doivent être partagés avec l'OIM pour approbation avant impression/publication, qui à son tour doit s'assurer de l'approbation de l'UE.

